

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.3/91
6 octobre 1958

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. ANTONI BIGERANEZA CONCERNANT LE RUANDA URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Kihanga 26 August 1958

BIGIRANESA Antoni
8ème Avenue No 1
Buyenzi
Usumbura
Ruanda Urundi

A la Mission de visite
l'Organisation des Nations Unies
en America New York

Messieurs,

A mon grand regret il ne m'a pas été possible de vous exprimer immédiatement les effets passif de l'Administrateur A. Mr. Debere du Territoire Bubanza et du Chef Nyarusagi Athanase.

Ayant l'honneur de venir très respectueusement auprès de votre haute gouverne nationalisme pour bien vouloir vous demander la faveur d'intervenir les cas sans-dessous.

Qu'en date du 7ème jour du mois d'Octobre 1957 le jour même qu'après vos départ je reçus un de mes travailleurs de la liaison à la cité d'Usumbura pour me faire savoir que chez moi il y avait une troupe des tribus de Wavira état armée pour me combattre et ils ont attaquer tout ma famille, grâce à la secour de mes travailleurs et mes voisins et à la chance ils ont pu attraper le surveillant de la troupe avec tout ses armes.

Donc pourvoi j'étais aller trouver Mr. le Commissaire T.R. d'Usumbara pour lui demander secours, celui-ci m'apris dans la vehicule avec 8 policiers pour chez moi, de notre arrivée, la troupe a vu la lumière des farres d'auto tous on pris la fuite et, le commissaire qui voulait les poursuivre mais je lui est conseiller de ne pouvoir fait, pourvu qu'il était déjà 10 heures de la nuit. Pour cela

le commissaire m'autorise de garder le type qu'on avait saisi avec tout ses armes jusqu'à lundi matin pour l'amener chez l'administrateur de Kihanga T.R. de Bubanga pas que le lendemain c'était dimanche. Et me confiant trois policiers pour me défendre contre ses malfaisants, mais ils les conseillant de ne plus les combattre quand ils reviennent mais de se cacher et faire la possibilité pour lui annoncer.

Suivant la parole du commissaire T.R. le lundi matin 9^e jour du mois d'octobre 57 j'ai pris le type ainsi que les gents qu'ils lui est attraper pour Kihanga chez l'Administrateur Mr. Debere, celui-ci lorsqu'ils nous aperçus directement me interroger : Bigiraneza pourquoi vous n'avais pas amener le type dimanche? Car le commissaire nous a dit ainsi, je répondis. Que ne pas vrais ça et pourtant aucune Bureau ne ouvert le dimanche, or on m'a autorisé par le commissaire de l'amener aujourd'hui de la présence de 8 policiers! Puis il m'a fait tu. Et nous jugeant de subir 15 jours de prison et cinq cent frs (500) d'amende à chacun et délivra le type en question.

Pour conclure le jugement fait, je demande la révision pour parquet d'Usumbura où l'affaire est présent sans résultant. Donc toute les poursuites convien du Gouvernement qui n'en désire pas que nous nous écrivir et donnant les rapport à Mr. Deberg et au chef Nyarusagi Athanase. Donc comme justification de mes paroles, ils ont autorisé un policier et quelques-uns de venir s'installer sur ma colline sans maquiset, et ils m'ont pris un champs, ainsi du 7 autre personnes, dorénavant ils prennent souvent la sale qui appartient à Bahutu et le confie au Batutsi!! c'est à dire que le Bahutu n'on pas raison de cultiver dans leur pay et ni manger? et comment seraient-ils vivre? pour rendre témoignage, je ferai mieux que demander à Mr. Leudovic Ms. Pe de Lurundi.

Autre chose, il est très étonnant que le Gouvernement s'occupe à apercevoir les impôts état armée or les Barundi n'on pas refuser de payer leurs impôts. Autre part si nous présentons les cas chez le résidant soit chez le Gouverneur P.G. on ne sais jamais nous écouter, de notre bonne obligeance, vraiment je vous très reconnaissant si vous vous baserai ainsi sur les règlements créer par U.N.O. lors de vos jugements surtout à l'article 8 au sujet du pays non libre et à l'article 17 du raison des tous les créatures tout créer à U.N.O. En l'année 1948. En plus nous vous avons envoyé nos lettres depuis l'année 1957, jusqu'à présent aucune réponse nous na été pas réservé et surtout pour la lettre que vous aviez rendis ensuite à la U.N.O.

Veuillez agréer, Messieurs, mes remerciements anticipés.

Bigiraneza Antoni